

3) Préparation de la revue n°3 :

Le Conseil d'administration de l'Association Polykystose France s'est réuni sous la présidence de Mme Corinne Lagrafeuil, Présidente, afin d'approbation et vote sur les propositions à l'ordre du jour.

Présents : F. Contré, E. Cossard, R.v. Dobenik, I. Flauraud, P. Guirchoun, C. Lagrafeuil, D. Longueville, J. Pellé.

Absents : S. Jung.

Excusés : A-M. Miquel, O. Baudelot.

Assistaient au Conseil : J. Touvero et L. Siringo, qui présenteront leurs candidatures au Conseil d'administration lors de la prochaine AGO.

4) Livret "polykystose et hygiène de vie" :

1) Election d'un vice-président :

Le Conseil décide de créer un deuxième poste de vice-président. M. Patrick Guirchoun se présente et est élu à l'unanimité des présents et représentés.

2) Réorganisation du Bureau directeur :

Le Conseil décide de réorganiser les postes du bureau directeur comme suit :

- Président ;
- Deux vice-présidents ;
- Un secrétaire général ;
- Deux secrétaires généraux adjoints ;
- Un trésorier général ;
- Un trésorier général adjoint.

Des fiches de postes ont été établies pour décrire les missions des membres du bureau directeur. Ce bureau directeur sera assisté de chargés de mission.

Le Conseil décide de créer un siège administratif distinct du siège social. A terme, il sera prévu d'embaucher un salarié chargé des tâches administratives sous le contrôle du secrétariat général.

Le conseil convient :

- de favoriser les contacts extérieurs, notamment en rendant visite aux chefs de service de néphrologie afin d'assurer un flux de compétences vers l'association ;
- de charger de mission tous les membres du Conseil non membres du bureau ;
- de susciter des volontariats pour des postes de chargés de mission, à la carte, en accord avec les intéressés, pour constituer un réseau de compétences autour du Conseil et du Bureau ;
- de mettre en place un réseau d'entraide, en complément du groupe de parole parisien.

J.T.T
C.L.L

3) Préparation de la revue n°3 :

Maquette de la revue n°3:

- 1) partie scientifique
- 2) témoignages
- 3) actions de l'association

Préparation des articles par Jennifer Pellé.

La revue est un produit promotionnel offert. Toutefois, afin d'être en accord avec la loi, il convient d'en fixer un prix pour distinguer le service de la revue de la cotisation annuelle et délivrer les reçus fiscaux. Le Conseil décide de fixer ce prix à 6 euros.

4) Livret "polykystose et hygiène de vie" :

Le livret sera disponible pour l'AGO du 12 juin 2010. Le Conseil décide à l'unanimité de le vendre au prix de 8 euros, hors frais de port.

Ultérieurement, et pour toutes les publications, le Conseil demande au secrétariat général :

- de prendre un ISBN, afin que l'association soit son propre éditeur ;
- d'étudier le recours à un routeur professionnel pour le courrier.

5) Cotisations 2011 :

Le Conseil vote à l'unanimité les cotisations suivantes, proposées au vote de l'AGO du 12 juin 2010 :

- membre actif: 40 Euros (la cotisation comprend la revue);
- membre bienfaiteur : à partir de 60 Euros ; (comprend une invitation gratuite à la journée annuelle) ;

6) Congrès de néphrologie 2010.

Représenteront l'association au congrès annuel de néphrologie à Bruxelles : C. Lagrabeuil, R.v. Dobenik, J. Pellé.

Dans le cadre de l'action internationale, il sera souhaitable, si la situation de la trésorerie le permet, d'envoyer un représentant aux manifestations organisées par nos homologues étrangers.

La séance est levée par la présidente à 18 heures.

Le vice-président
R. v. Dobenik

SIGNATURE SECRETAIRE

J. Touverou

J.T
C.L
C.L

La présidente
C. Lagrafeuil

SIGNATURE PRESIDENTE

C. Lagrafeuil

Le vice-président
R. v. Dobenik

SIGNATURE SECRETAIRE

J. Touvero

Assistaient au Conseil : J. Touvero et L. Siringo, qui présenteront leurs candidatures au Conseil d'administration lors de la prochaine AGO.

1) Election d'un vice-président :

Le Conseil décide de créer un deuxième poste de vice-président. M. Patrick Guirchoum se présente et est élu à l'unanimité des présents et représentés.

2) Réorganisation du Bureau directeur :

Le Conseil décide de réorganiser les postes du bureau directeur comme suit :

- Président ;
- Deux vice-présidents ;
- Un secrétaire général ;
- Deux secrétaires généraux adjoints ;
- Un trésorier général ;
- Un trésorier général adjoint.

Des fiches de postes ont été établies pour décrire les missions des membres du bureau directeur. Ce bureau directeur sera assisté de chargés de mission.

Le Conseil décide de créer un siège administratif distinct du siège social. A terme, il sera prévu d'embaucher un salarié chargé des tâches administratives sous le contrôle du secrétariat général.

Le conseil convient :

- de favoriser les contacts extérieurs, notamment en rendant visite aux chefs de service de néphrologie afin d'assurer un flux de compétences vers l'association ;
- de charger de mission tous les membres du Conseil non membres du bureau ;
- de susciter des volontariats pour des postes de chargés de mission, à la carte, en accord avec les intéressés, pour constituer un réseau de compétences autour du Conseil et du Bureau ;
- de mettre en place un réseau d'entraide, en complément du groupe de parole parisien.

*J.T. J.T.
C.L. C.L.*